

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 juin 2010

RÉSEAUX CONSULAIRES (DEUXIÈME LECTURE) - (n° 2637)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 7

présenté par

M. Daniel Paul, Mme Amiable, M. Asensi, Mme Billard, M. Bocquet, M. Braouezec, M. Brard, Mme Buffet, M. Candelier, M. Chassaigne, M. Desallangre, M. Dolez, M. Gosnat, Mme Fraysse, M. Gerin, M. Gremetz, M. Lecoq, M. Muzeau, M. Sandrier et M. Vaxès

ARTICLE 3

I. – À la première phrase de l’alinéa 10, après la deuxième occurrence du mot :

« la »,

insérer les mots :

« circonscription de la ».

II. – En conséquence, procéder à la même insertion à la dernière phrase du même alinéa.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les auteurs de cet amendement s’opposent à la tutelle des chambres de commerce et d’industrie de région sur les établissements consulaires territoriaux.